

ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-66



Extrait du registre des arrêtés du Maire

Portant réglementation relative à l'occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.131-1,

VU le Code de la route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-21-1, R411-25, R411-26,

VU la demande présentée par l'association Rêve ta Vie en Couleurs,

Considérant qu'il incombe au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police de prendre toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

ARRETE

ARTICLE 1

Le dimanche 30 novembre 2025 de 08h à 15h, dans le terrain de tambourin, l'association Rêve ta Vie en Couleurs est autorisée à occuper le domaine public pour faire un vide greniers.

ARTICLE 2

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

ARTICLE 3

La Secrétaire général et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan.
- Services Techniques de la mairie.
- l'association Rêve ta Vie en Couleurs

Fait à Saussan, le 25 septembre 2025

Date de notification : 29/09/ 2025

Le Maire,
Joël VERA

